

COMMISSION DE TRAVAIL MEDICO-SOCIAL / GERONTOLOGIE
Compte rendu de la réunion du 25 janvier 2002

Thème : L'implication économique des structures gérontologiques

Claudine ARGACHA (Maison de Retraite de Rabastens de Bigorre)
Responsable principale de la commission Médico-social / Gérontologie
Alain CASSOU (CGT du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées)
Monique DALCANT (FO des Hautes-Pyrénées)
Responsables de la commission Médico-social / Gérontologie

Monsieur le Maire de Riscle introduit la séance. Monsieur CASSOU et Madame ARGACHA se présentent en qualité de référents de cette Commission.

Accueil des nouveaux venus. Il est évoqué la possibilité d'envoyer les comptes rendus des deux premières réunions aux nouveaux arrivants.

Présentation des objectifs fixés par le groupe

Monsieur CASSOU et Madame ARGACHA présentent le premier thème à aborder par la Commission : l'implication économique des structures gérontologiques. Il est proposé de remplacer "implication" par "impact" et d'élargir l'étude aux établissements accueillant des adultes handicapés.

Monsieur EUGENE (Conseiller Général de RISCLE) intervient pour parler de l'impact de l'APA sur l'emploi à développer à travers les services de personnes âgées.

Madame ARGACHA lit le courrier d'une personne qui souhaite faire partie du Val d'Adour.

Monsieur MIKOLASEK résume le contenu de deux premières réunions et note que chaque établissement ou structure a élaboré une fiche d'identité. L'idée étant de faire un état des lieux puis envisager des mises en commun avec d'autres structures.

Monsieur TRINQUIER note que l'idée de réseaux est en conformité avec l'esprit de la nouvelle loi sociale.

Différentes questions sont posées sur le recueil des données. Il est important de recueillir les différentes qualifications dans tous les secteurs.

Il est proposé de faire un tableau commun pour tous les établissements et services :

- besoins actuels
- faire projection selon les projets

Ce tableau est à faire en formant des groupes. Les groupes suivants sont proposés :

- associatifs : Mr RICAUD
- établissements CAT : Mr MIKOLASEK
- établissements publics : Mmes ARGACHA et PERISSE

A ce sujet, une rencontre est prévue le 1^{er} mars 2002 à 9 heures à RABASTENS

Les besoins de la population doivent être évalués ; voir le schéma du pays du Val d'Adour PA - handicapés. Il va falloir inventer un nouveau schéma départemental sans calquer le schéma départemental - mais utiliser les études déjà faites.

Mr MASSEY demande les besoins pour publics particuliers, leur accueil, leur accompagnement (ex : maladie d'Alzheimer).

Mr PEYRONNEAU (Hôpital de Vic Bigorre) parle du travail effectué déjà en réseau notamment avec la maison de retraite, le portage des repas, l'ADMR, CLIC.

Il faudra repérer les manques dans les structures (ex : pour accueil des handicapés vieillissants). Mise en place d'un site internet pour faire connaître notre groupe de travail au site Val d'Adour.

Invitations à faire pour la participation au groupe de travail :

- Maison de retraite Rabastens (65)
- Maison de retraite Vic (65)
- Maison Helios - St. Germé (32)
- ADMR Riscle (32)

Prochaine réunion :

Vendredi 12 avril 2002 à 14 h 30 à l'Hôpital de Vic

COMPTE RENDU DES REUNIONS PRECEDENTES

COMMISSION DE TRAVAIL MEDICO-SOCIAL ET GERONTOLOGIQUE Compte rendu de la réunion des établissements du secteur médico-social et gérontologie du Val d'Adour

Mercredi 3 octobre 2001 au C.E.D.E.T.P.H. de Castelnau Rivière Basse

Etaient présents :

Claudine ARGACHA	Directrice - Maison de Retraite de RABASTENS DE BI GORRE
Anne CHEVALIER	Directrice Adjointe - CAT de MADIRAN
Alain COHEN	Directeur Complexe les Charmettes à ST. MONT
Stéphanie GARCIA	Elève Directeur Maison de Retraite de RABASTENS DE BI GORRE
Gabriel GAUDEBERT	Directeur CAT-SAVS de MADIRAN
MEDJAHDI Henri	Directeur - I.M.E. de PAGES
Magali MENGELLE	Coordinatrice CLIC VIC MONTANER GERONTOLOGIE
Yvan MIKOLASEK	Conseiller Technique CAT de MADIRAN
Jacqueline NAVARRE	Chef de Service- IME de PAGES
Francis PAMIS	Directeur Maisons de Retraite de MAUBOURGUET et de CASTELNAU RIVIERE BASSE
Dany PERISSE	Directrice Logements Foyer de RISCLE
Dominique PETIT	Directrice Adjointe SAVS de MADIRAN
Alain PEYRONNEAU	Directeur Centre Hospitalier de VIC BI GORRE
Jean-Pierre SANTI STEVA	Directeur ADAPEI LADEVEZE VILLE
Jean-Pierre TRINQUIER	Directeur CEDETPH à CASTELNAU RIVIERE BASSE

Excusés :

	Directeur du CAT de DIUSSE
Francis MASSEY	Directeur de la cité Saint-Joseph de Plaisance
François ROULLIER-GALL	Directeur de la Maison de Retraite (les Mille Soleils" à Marciac
Jean-Bernard LAFAILLE	Directeur CMAPRO Lascazères

L'objet de la réunion était de susciter, dans la perspective de la création de la Commission Médico-Social et Gérontologie du Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour, un échange et une concertation entre les établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire concerné.

Il s'agissait d'une réunion informelle avant même la création de la Commission.

I - Les enjeux d'une concertation entre Etablissements :

- s'identifier, se connaître
- repérer les complémentarités et unir les compétences de chacun
- sortir des limites départementales pour plus de cohérence dans la réponse aux besoins
- se faire connaître et reconnaître dans le cadre des Commissions de travail et des instances politiques du contrat de Pays
- s'ouvrir aux autres axes de développement du contrat de Pays

Quelle serait l'instance clé du Pays Val d'Adour ?

➤ le Conseil d'Administration ?

On y observe une sous représentation de notre secteur mais on peut constater que les départements du Gers et des Pyrénées-Atlantiques y sont également moins présents

➤ les Commissions de travail ?

Il semblerait que ce soit au sein de ces Commissions qu'émergent les projets. C'est donc au sein de ces Commissions que les acteurs doivent s'impliquer.

Il est prévu la création d'une commission médico-social et gérontologie qui pourrait être le pivot d'actions concertées. Le rapprochement entre le secteur médico-social et le secteur gérontologie est d'autant plus pertinent du fait des perspectives de basculement des services de long séjour sous le régime de la Loi de 1975.

II - Les attentes des partenaires, les projets envisageables :

Ils reposent sur un travail en réseau, autour de projets tels que :

- création d'une "banque de données" en terme d'emploi et de gestion des ressources humaines
- mise en place de formations de proximité inter-établissements : AMP, accompagnant de vie, surveillant de nuit. Le contrat de Pays peut ouvrir droit à cet égard à des co-financements européens
- réflexion sur des formules innovantes d'accompagnement, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées vieillissantes

L'idée serait de se mettre d'accord sur quelques projets fédérateurs.

III - Les propositions à court terme :

Sur le canton de Castelnau Rivière Basse, on constate que 25 % des actifs travaillent dans le secteur médico-social. Une proposition serait de faire valoir le poids des établissements dans le cadre du

Pays du Val d'Adour en termes de personnes accueillies, nombre de salariés, etc.... en les positionnant sur la carte du territoire.

Il est convenu pour la prochaine réunion que chaque établissement établisse, dans ce but, une fiche de recueil de données mentionnant :

- le statut de l'établissement
- la capacité d'accueil
- le type de personnes accueillies
- les effectifs de personnels (nombre et qualification)
- le poids économique de l'établissement
- leurs observations complémentaires

Le groupe décide avant même la constitution de la Commission médico-social et gérontologie du Conseil de Développement, de se constituer en Commission informelle et de se retrouver régulièrement.

Magali MENGELLE (CLIC Vic-Montaner)
Anne CHEVALLIER (CAT de Madiran)

La prochaine réunion est fixée au

Mercredi 14 novembre 2001 à 14 heures

**à la Maison de Retraite "Curie Sombres"
15 Rue des Bourdalats à Rabastens de Bigorre 65 140**

COMMISSION DE TRAVAIL MEDICO-SOCIAL ET GERONTOLOGIQUE
Compte rendu de la rencontre du 14 novembre 2001

Etaient présents :

Claudine ARGACHA	Maison de Retraite de RABASTENS DE BI GORRE
Guy CHANDERLOT	CAT de DI USSE
Anne CHEVALIER	CAT de MADI RAN
Alain COHEN	Complexe les Charmettes à ST. MONT
Sandra EHR	Réseau Gérontologique Béarn Adour
Thierry FERNANDO	ADAPEI LADEVEZE VI LLE
Odile FERRER	Maison de Retraite de RABASTENS DE BI GORRE
Stéphanie GARCIA	Maison de Retraite de RABASTENS DE BI GORRE
Gabriel GAUDEBERT	CAT de MADI RAN
Jean-Noël MATEU	Maison de Retraite de RABASTENS DE BI GORRE
Magali MENGELLE	CLIC VIC MONTANER
Yvan MIKOLASEK	CAT de MADI RAN
Francis PAMIS	Maison de Retraite de MAUBOURGUET et de CASTELNAU RI VI ERE BASSE
Dany PERI SSE	Logement Foyer de RI SCLE
Dominique PETI T	SAVS de MADI RAN
Alain PEYRONNEAU	Centre Hospitalier de VIC BI GORRE
François ROULLI ER-GALL	Maison de Retraite "1000 soleils" MARCI AC
Jean-Noël SHOUMACHER	Réseau Gérontologique Béarn Adour
Jean-Pierre TRI NQUI ER	CEDETPH à CASTELNAU RI VI ERE BASSE

Excusés :

Hervé GABASTOU	Maison de Retraite de GARLI N
Jean-Bernard LAFAI LLE	CMPRO de LASCAZERES
Laurent LAPORTE	Foyer logement à TERMES D'ARMAGNAC
Francis MASSEY	Cité Saint-Joseph de PLA I SANCE
Henri MEDJADHI	I ME de Pagès à BEAUMARCHES
Jean-Pierre SANTI STEVA	ADAPEI LADEVEZE VI LLE

I - Présentation des fiches d'identité :

Les personnes présentes à la réunion ont tour à tour présenté la fiche d'identité de leur établissement ainsi que celle de certains établissements dont le représentant était excusé.

Il manque à ce jour la fiche d'identité de l'IMPRO de Lascazères.

A l'occasion de la présentation des fiches, certaines précisions ont été apportées compte-tenu de la diversité des secteurs d'activité (public-privé, personnes âgées-handicap) :

- la présence de CDI et de CDD dans les établissements publics. Ce sont des contractuels du droit public. Par contre, dans un atelier protégé public, les travailleurs handicapés (exemple : CEDETPH) relèvent du code du travail.

- dans les institutions sociales et médico sociales privées, deux conventions collectives peuvent gérer le personnel : la convention de 1951 (poids important de la FEHAP) et la convention de 1996 (née à la suite d'un mouvement d'éducateurs).
- projet de création d'un centre pour adultes psychotiques (25 places) à Larreule. Le projet est porté par l'APAGE 65.

II - Documents à préparer pour la prochaine réunion :

L'objectif du groupe de travail est de pouvoir présenter la commission médico sociale gériatologique devant les instances du Val d'Adour. Pour cela, il s'agit d'évaluer plus précisément des données relatives à chaque structure afin de faire valoir le poids économique des établissements.

- ➊ Evaluer la masse salariale (comptes 64, 631 et 632) par catégorie (administratif, soignant, éducatif...) et en Equivalent Temps Plein
- ➋ Présenter le chiffre d'affaire ou la section d'exploitation pour l'année 2001
- ➌ Lister les services à domicile à proximité de sa structure

III - Constitution définitive de la commission médico-sociale gériatologique :

Les rencontres du 03/10/2001 et du 14/10/2001 avaient pour objectif de préparer la constitution définitive de la commission médico sociale gériatologique.

Les membres du groupe, présents au Conseil d'Administration, sont chargés de demander la constitution de la commission.

IV - Suites :

Réfléchir aux objectifs qui sont assignés à la commission car l'idée est toujours de se réunir autour de projets fédérateurs. Formation ?

La prochaine réunion aura lieu :

Le Vendredi 25 janvier 2002 à 14 heures
A la Résidence "Bel Adour"
Lotissement du Bourdalat
32 400 RISCLE
☎ 05.62.69.72.21

Pièces jointes :

- Fiches d'identité (pour les personnes non présentes à la réunion)
- Carte pour localiser chaque structure appartenant à la commission

FICHE D'IDENTITE
(Remplir une fiche par service agréé)

Nom de l'établissement :

Nom du directeur :

Adresse :

Tél : **Fax:**

E.mail :

Statut de l'établissement

Etablissement public

Etablissement associatif

Etablissement privé lucratif

Capacité d'accueil et services

Profil du Public accueilli :

Le Personnel:

Nombre de salarié en équivalent temps plein (ETP)

Nombre de salarié en effectif physique:

Dont:

⇒ CDI (postes budgétés)

⇒ Contrats aidés:

Les niveaux de qualification :

NIVEAU I	Nombre
Formations Grandes Ecoles ou 3^e cycle universitaire: ➤ DESS notamment de psychologie, de droit social etc. ➤ Autres	
TOTAL NIVEAU I	

NIVEAU II (Maîtrise)	Nombre
Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui des écoles d'ingénieurs et de la licence, maîtrise etc ➤ Directeur d'établissement (certificat d'aptitude aux fonctions de ➤ CAFDES) ➤ CAPEJS (Certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes sourds) Autres	
TOTAL NIVEAU II	

NIVEAU III (BTS - DUT)	Nombre
Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation du niveau de Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S.), du diplôme des instituts universitaires de technologie ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (deux ans de scolarité après le BAC) notamment. ➤ Animation (DEFA / Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Assistant du service social(Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Carrières sociales-option animation socio-culturelle (DUT) ➤ Conseiller en économie sociale et familiale ➤ Educateur de jeunes enfants (Diplôme d'Etat aux fonctions d')	

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Educateur technique spécialisé (certificat d'aptitude aux fonctions d' - CAFETS) ➤ Ergothérapeute (Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Infirmier (Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Infirmier anesthésiste (Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Masseur Kinésithérapeute (Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Orthophoniste (Certificat de capacité aux fonctions d') ➤ Orthoptiste (Certificat de capacité aux fonctions d') ➤ Psychomotricien (Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Puéricultrice (Diplôme d'Etat aux fonctions d') ➤ Technicien supérieur diététique (B.T.S.) ➤ Technicien supérieur en économie sociale et familiale(B.T.S.) ➤ Autres 	
TOTAL NIVEAU III	

NIVEAU IV (BAC)	Nombre
Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du brevet de années d'étude en moyenne après le début du 1er cycle), niveau baccalauréat, B.T., notamment. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Moniteur éducateur (Certificat d'aptitude aux fonction d') ➤ Educateur sportif 1er et 2^{ème} degré - toutes options (Brevet d'Etat) ➤ Brevet d'Etat d'Animateur et technicien d'éducation populaire (BEATEP) ➤ Secrétaire médico-social (Certificat de la Croix Rouge française) ➤ Autres 	
TOTAL NIVEAU IV	

NIVEAU V (CAP – BEP)	Nombre
Personnel occupant des emplois exigeant un niveau de formation équivalent à celui du CAP ou du BEP, notamment <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide médico-psychologique (Certificat d'aptitude aux fonctions d') Aide soignante et auxiliaire de puériculture (Certificat d'aptitude aux fonctions d') ➤ Aide à domicile (Certificat d'aptitude aux fonctions d') ➤ Assistant animateur technique (Brevet d'aptitude professionnelle) (BAPAAT) ➤ Carrières sanitaires et sociales - Mention complémentaire « aide à domicile » (BEP) ➤ Autres 	
TOTAL NIVEAU V	

NIVEAU VI	Nombre
Personnel occupant des emplois n'exigeant pas une formation allant au delà de la fin de la scolarité obligatoire	
TOTAL NIVEAU VI	

Budget d'exploitation	Masse salariale (comptes 64, 631, 632)